



DÉLIBÉRATION n° 2024 – 08

BILAN 2023 DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2019-2023 VALANT BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 12 mars 2024 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du bureau du conseil d'administration émis le 20/02/2024,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activités de l'année 2023 du COP 2019-2023 et valant bilan global de l'activité du Parc.**
- **Approuve le bilan inter parcs nationaux de l'année 2023 annexé au bilan du PNV.**

Le directeur de l'établissement public du Parc National de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R 331-35 du code de l'Environnement.

Adoptée à Frontenex, le 12 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration,



Rozenn HARS

